



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE LOCATION, MISE À
DISPOSITION EN LIGNE ET ASSISTANCE DES
LOGICIELS OXYGENO (SAAS)**

**DÉCISION N° AU-19-212
EN DATE DU 07 JUIN 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° 4931 en date du 14 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5^{ème} adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la location, la mise à disposition en ligne et l'assistance des logiciels Oxygeno ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société OXYGENO de signer un contrat de location, mise à disposition en ligne et assistance des logiciels Oxygeno ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société OXYGENO – Bureaux Occident, 7 rue Louise Thuliez 75019 Paris représentée par son Président Monsieur AURIOL Frédéric, un contrat de location, mise à disposition en ligne et assistance des logiciels Oxygeno. La validité du contrat est à compter du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019. Le contrat est reconductible de manière tacite 3 fois par période de un an, pour se terminer le 31 décembre 2022.

Le montant annuel de ce contrat s'élève à 3 264,06 euros HT (trois mille deux cent soixante-quatre euros et six centimes)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190607-lmc1H6298H1-AR Date de réception en Préfecture : 07/06/2019 Date de Publication : 07/06/2019
